

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

République Française

DELIBERATION N° 2026-04

Département de l'Isère

Canton de l'Oisans

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LES DEUX ALPES

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai à 17 H 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la vice-présidence de Madame Jocelyne MARTIN ;

Présents : La Vice-Présidente et secrétaire de cette séance Jocelyne MARTIN, Laurence CHOPARD, Sophie MARTIN HAUTINGUIRAUT, Florence TRACOL, membres nommées.

Absents : Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS, Marie Hélène COING, Virginie DUMONT, Brigitte MANIN membres élues, Nadjeschda PIETSCH membre nommée.

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHOPARD

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2. – Comptes administratifs, comptes de gestion

OBJET : Budget principal – Compte Financier Unique 2025 (CFU)

VU les articles L123-5 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L2311-1 et suivants ;

VU la délibération N° 2025-01 du 05 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du CCAS ;

CONSIDERANT que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Monsieur le Président sort de la salle.

La Vice-Présidente expose au conseil d'administration les conditions d'exécution du budget principal pour l'exercice 2025. Elle informe le conseil d'administration que le compte financier unique (CFU) a été vu, certifié et affirmé véritable le 23 mars 2026 par Madame Sylvie ESPINASSON, comptable et responsable du service gestion comptable de la Mure ;

Il est précisé que le CFU établi par le SCG est conforme à celui du CCAS.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	216 459,02 €
Recettes	230 012,40 €
Résultat de la section de fonctionnement 2025	13 553,38 €
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 en 2025	26 062,00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 615,38 €
Restes à réaliser en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes de fonctionnement	0,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes dont affectation du résultat 2024 en 2025 au compte 1068	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2025	0,00 €
Report du résultat d'investissement de l'exercice 2024 en 2025	695,00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	695,00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Résultat global de l'exercice 2025	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	40 310,38 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025 après prise en compte des RAR	40 310,38 €

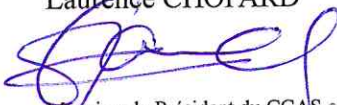
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Madame la Vice-Présidente ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2025 sur 2026
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2025 du budget principal définitivement closes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance

Laurence CHOPARD


 Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES

Stéphane SAUVEBOIS

